



-  Producteur de produits et matériaux
-  Détenteur de déchets
-  Opérateur de déchets

Avec Ecominéro,
la **REP**
c'est simple!

Ecominéro met en place et développe la filière de recyclage des déchets inertes issus du bâtiment : toute la chaîne de valeur est concernée.

écominéro
Recyclons pour
bâtir durable

Pourquoi une REP* Bâtiment ?

La REP sur les produits et matériaux du bâtiment découle de la loi AGEC, loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020. Elle a pour objectif de développer l'économie circulaire dans la filière de la construction et du bâtiment.



*REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

La REP, comment ça marche ?

Les entreprises qui mettent les produits de construction sur le marché s'acquittent d'une **éco-contribution**. Celle-ci est collectée par l'éco-organisme pour financer les opérateurs qui gèrent la collecte et le traitement de ces produits et matériaux en fin de vie.



Ecominéro est un éco-organisme agréé par l'État. C'est une société à but non lucratif qui a choisi de porter le statut de société à mission. Créée par et pour les entreprises de la filière minérale, elle met en œuvre les objectifs de la REP sur la gestion des déchets inertes.

 **2700**

adhérents en avril 2024...

... représentant

90%

des volumes mis sur le
marché de la catégorie 1
(déchets inertes)

1.8 millions de tonnes de déchets inertes
valorisés et/ou recyclés sur le
1^{er} trimestre 2024 (vs 2,4 millions
sur les 8 mois de 2023)



8.9 millions de tonnes de déchets
inertes (objectif 2024)





◀ Pour vos déclarations
avec Ecominéro, c'est facile !

Vous êtes...

 **Producteur de produits
et matériaux**

à destination de la construction de bâtiments

Depuis le 1^{er} janvier 2023 vous avez l'**obligation d'adhérer** à un éco-organisme.

Depuis le 1^{er} mai 2023, vous appliquez une **éco-contribution** sur tous les produits et matériaux à destination du bâtiment que vous mettez sur le marché.



d'infos



Vous êtes...

Opérateur de déchets

Depuis le 1^{er} mai 2023, Ecominéro **soutient financièrement** les opérateurs affiliés à son réseau pour la reprise et le traitement des déchets inertes.



Pour être soutenu financièrement avec Ecominéro, c'est simple !



d'infos





Vous êtes...



Détenteur de déchets

Triez vos déchets du bâtiment et bénéficiez de la **reprise de vos déchets** inertes dans nos points de collecte affiliés.

Pour bénéficier de la reprise sans frais avec Ecominéro, c'est pratique !



Je respecte **les consignes de tri** : je sépare les déchets inertes des autres déchets

Consignes de tri

1



J'apporte les déchets triés dans un **point de reprise** affilié Ecominéro

Points de reprise

2



La déclaration d'attestation préalable me permet d'assurer **la traçabilité des déchets**

Traçabilité

3



d'infos



Avec Ecominéro,
la **REP**
c'est simple!

Contactez-nous



contact@ecominero.fr



0 805 03 77 00

Service gratuit
+ prix appel



SAS au capital de 850 000 €
16 bis boulevard Jean Jaurès, 92110 CLICHY
911 870 251 R.C.S. Nanterre

www.ecominero.fr